© Joueurs Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

Hippodrome et Anj

Par Profil supprimé Postée le 26/01/2023 12:03

> Bonjour, Je voulais vous poser une question! Lorsque qu’on est interdit de jeux via l’Anj, pouvons nous quand même rentrer dans un hippodrome ou un contrôle est effectué ?

Mise en ligne le 30/01/2023

Bonjour,

Merci pour cette question pertinente dont la réponse servira certainement à un certain nombre d'internautes.

L'interdiction volontaire de jeu proposée par l'ANJ s'applique dans les casinos et les clubs de jeux, sur les sites de jeux en ligne agrées par l'ANJ, et pour les jeux FDJ ou PMU réalisés avec un compte joueur.

Elle ne permet donc pas d'être bloqué pour un pari effectué directement dans un hippodrome. Même si vous êtes interdit de jeux, vous pourrez assister à une course.

Nous vous souhaitons bonne journée,

Bien cordialement,
